

## CHARTRE DU JEUNE CITOYEN

### DE ROISSY-EN-BRIE

Le citoyen est une personne qui réfléchit sur le monde et qui agit pour l'améliorer. Prendre cette place de citoyen, c'est devenir responsable, de soi-même, des autres et du monde qui nous entoure. Toute personne responsable, a des droits et également des devoirs. La citoyenneté est un ensemble de droits et de devoirs.

Les jeunes Roisséens font partie intégrante de la société et représentent un potentiel indispensable à la construction du Roissy-en-Brie de demain. C'est pourquoi, la municipalité de Roissy-en-Brie, souhaite accompagner la démarche citoyenne des jeunes.

S'inscrire dans le dispositif carte jeune du service municipal de la jeunesse permet au jeune citoyen d'exercer ses droits et ses capacités.

Ainsi, la Municipalité lui donne accès à :

- des lieux d'accueils adaptés et conviviaux,
- des activités culturelles, sportives, manuelles et éducatives,
- une équipe de professionnels à son écoute, soucieuse de l'accompagner dans ses démarches,
- une organisation qui lui permet de s'exprimer et d'être acteur de la construction de ses loisirs et de ses projets,
- à l'information dont il a besoin.

De son côté le jeune citoyen s'engage à :

- respecter
  - la présente charte,
  - les règles de vie en société,
  - les personnes et les règles de sécurité ainsi que les lieux et le matériel mis à sa disposition,
- participer dans un esprit d'ouverture sur les autres et le monde,

Le non-respect de ces engagements m'expose à des sanctions, en lien avec l'acte commis.